



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-68**

Date de la convocation : **13/12/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **13**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : Mme FLORI Céline.

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution du marché - Réhabilitation du système d'assainissement de la commune (2^{ème} consultation)

Monsieur le Maire expose au Conseil

Pour rappel, une première consultation a été passée par la collectivité concernant la réhabilitation du système d'assainissement communal sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché est alloué comme suit :

- **Lot n°1 : Réseaux** : Ce lot a été attribué à l'entreprise DPSM pour un montant de 595 838,00 € HT.
- **Lot n°2 : Poste de refolement** : Suite à la 1^{ère} consultation, ce lot a été déclaré infructueux pour absence d'offre.
- **Lot n°3 : STEP 1000 EH** : Suite à la 1^{ère} consultation, ce lot a été classé sans suite pour modification substantielle du cahier des charges.

Une deuxième consultation a été lancée pour les lots n°2 et 3, dans le même cadre juridique que la première, avec une date limite de remise des offres fixée au 14/10/2024. Après négociation financière et suite à la dernière réunion de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT N°2 : POSTE DE REFOULEMENT	Lot déclaré infructueux : Absence d'offre	
LOT N°3 : STEP 1000 EH Offre : Variante	Groupement SARL INGENIUM / SARL SOCOTRA BTP	1 912 903,38 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre de la consultation relative à la réhabilitation du système d'assainissement communal.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241220-DL-2024-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2025
Publication : 06/01/2025

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

